



Madame, Monsieur,

Si vous choisissez le prélèvement automatique pour le règlement des frais de votre enfant,

Veillez trouver en annexe une demande de mandat de prélèvement SEPA, que nous vous demandons de bien vouloir remplir, accompagné d'un RIB.

D'autre part, veuillez cocher la case correspondant à votre choix sur le coupon joint ci-dessous, et nous le remettre avec votre demande de réinscription.

Avec nos remerciements,

Les chefs d'Etablissement

Les factures sont trimestrielles aux dates indiquées ci après :

La facture du 1^{er} trimestre 2019-2020 vous parviendra le 20 septembre 2019

La facture du second trimestre vous parviendra le 20 décembre 2019

La facture du troisième trimestre vous parviendra le 20 mars 2020

Les prélèvements peuvent être trimestriels ou mensuels aux dates indiquées ci-dessous :

Trimestriel : Le 5 octobre 2019 - le 5 janvier 2020 - le 5 avril 2020.

Mensuel :

Le 5 octobre 2019 ; le 5 novembre 2019 ; le 5 décembre 2019

Le 5 janvier 2020 ; le 5 février 2020 ; le 5 mars 2020 ; le 5 avril 2020

Le 5 mai 2020 et le 5 juin 2020

VEUILLEZ COCHER LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX.

Fait à Paris, le

Signature